Raymond Chabot
Grant Thornton

Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
Bureau 400
901, 5e Rue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

T 418 856-2547

Magasin Coop de St-Pamphile

États financiers
au 26 janvier 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Réserve	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 21
Annexes	22 - 23
Renseignements supplémentaires	24 - 25
Renseignements statutaires	26

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 400
901, 5e Rue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

T 418 856-2647

Aux membres de
Magasin Coop de St-Pamphile

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la coopérative Magasin Coop de St-Pamphile (ci-après « la coopérative »), qui comprennent le bilan au 26 janvier 2020 et les états des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 26 janvier 2020 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. [1]

La Pocatière
Le 22 avril 2020

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A106964

Magasin Coop de St-Pamphile
Résultats
pour l'exercice terminé le 26 janvier 2020

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Chiffre d'affaires (note 4)	**12 620 833**	12 448 203
Coût des ventes		
Stocks au début	**1 343 119**	1 306 672
Achats et transport	**9 600 941**	9 515 843
	10 944 060	10 822 515
Stocks à la fin	**1 382 880**	1 343 119
	9 561 180	9 479 396
Excédent brut	**3 059 653**	2 968 807
Frais d'exploitation (annexe A)	**2 433 215**	2 389 441
Frais d'administration (annexe B)	**396 359**	384 791
Frais d'intérêts (annexe C)	**98 753**	100 157
	2 928 327	2 874 389
	131 326	94 418
Autres revenus (dépenses) (annexe D)	**152 607**	235 142
Excédent de l'exercice	**283 933**	329 560

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Magasin Coop de St-Pamphile
Réserve
pour l'exercice terminé le 26 janvier 2020

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Solde au début	**1 629 877**	1 512 074
Excédent de l'exercice précédent avant ristournes et impôts	**329 560**	261 835
	1 959 437	1 773 909
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent (note 3)		
Exigibles	**22 093**	19 925
Futurs	**20 199**	14 105
	42 292	34 030
Ristournes	**150 002**	110 002
Solde à la fin	**1 767 143**	1 629 877

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Magasin Coop de St-Pamphile
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 26 janvier 2020

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	**283 933**	329 560
Éléments hors caisse		
Quote-part de la perte nette de la Société d'investissement coopératif de L'Islet	**8 554**	
Amortissement des immobilisations corporelles	**127 167**	130 118
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	**3 276**	431
Impôts exigibles sur l'excédent de l'exercice précédent	**(22 093)**	(19 925)
Ristournes reçues en parts	**(22 218)**	(99 848)
	378 619	340 336
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	**32 633**	(32 749)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**411 252**	307 587
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements		(500)
Cession de placements	**19 709**	63 924
Immobilisations corporelles	**(74 860)**	(74 686)
Cession d'immobilisations corporelles		1 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(55 151)**	(9 762)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	**70 000**	50 000
Remboursements d'emprunts	**(125 984)**	(141 273)
Émission de parts sociales et privilégiées	**2 283**	2 695
Rachat de parts sociales et privilégiées	**(145 897)**	(57 587)
Ristournes	**(76 444)**	(42 581)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(276 042)**	(188 746)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**80 059**	109 079
Encaisse au début	**535 264**	426 185
Encaisse à la fin	**615 323**	535 264

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Magasin Coop de St-Pamphile
Bilan
au 26 janvier 2020

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**615 323**	535 264
Comptes clients et autres créances (note 6)	**155 346**	171 788
Actif d'impôts exigibles	**25 885**	30 529
Stocks (note 7)	**1 382 880**	1 343 119
Frais payés d'avance	**52 381**	48 639
	2 231 815	2 129 339
Long terme		
Participation dans un satellite (note 8)		8 554
Placements (note 9)	**402 633**	400 124
Immobilisations corporelles (note 10)	**1 607 577**	1 665 912
Actif d'impôts futurs	**13 776**	33 975
	4 255 801	4 237 904
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 12)	**719 145**	664 095
Dû sur immobilisations corporelles	**2 082**	4 834
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	**131 994**	121 816
	853 221	790 745
Long terme		
Dette à long terme (note 13)	**349 198**	415 360
	1 202 419	1 206 105
AVOIR		
Avoir des membres		
Capital social (note 14)	**1 002 306**	1 072 362
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	**283 933**	329 560
Réserve	**1 767 143**	1 629 877
	3 053 382	3 031 799
	4 255 801	4 237 904

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

1 - STATUTS

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives (Québec).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers doivent être préparés suivant les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :

a) L'excédent (le déficit) de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur les bénéfices. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur les bénéfices seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;

b) Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

c) Les intérêts sur les parts privilégiées et les impôts sur les bénéfices y afférents sont comptabilisés à l'état des résultats.

Participations dans un satellite

La coopérative a choisi de comptabiliser les participations dans un satellite selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative que celle en tant que membre de la direction (ou un membre de leur famille proche) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions ordinaires et en actions privilégiées de sociétés fermées et de coopératives et les placements en parts sociales et parts privilégiées de coopératives qui constituent des placements dans des instruments financiers de capitaux propres évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Évaluation des stocks

Les stocks de quincaillerie et matériaux, d'électronique et d'épicerie sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré dans le cas des stocks de quincaillerie et matériaux et d'électronique, alors qu'il est déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail diminué d'une marge bénéficiaire brute normale dans le cas d'une partie des stocks d'épicerie. L'autre partie des stocks d'épicerie est évaluée au coût de remplacement.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Pavage	Dégressif	8 %
Bâtiments	Dégressif et linéaire	4 % et 5 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier, machinerie et équipements	Dégressif et linéaire	20 % et 10 %

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Constatation des produits

Les produits de la coopérative proviennent principalement du commerce d'alimentation, de quincaillerie et d'électronique. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession des biens, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré

La coopérative constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Dépréciation des participations dans un satellite

À chaque date de fin d'exercice, la coopérative détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subsides

Les subsides relatifs aux immobilisations sont déduits du coût des immobilisations en cause.

Impôts sur l'excédent (le déficit)

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent (le déficit). La coopérative comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

3 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'écart entre le taux d'imposition effectif de la coopérative et le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada provient principalement du fait que le traitement comptable des ristournes versées aux membres et des intérêts sur les parts privilégiées diffère du traitement fiscal.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Chiffre d'affaires		
Épicerie	**9 644 329**	9 463 007
Quincaillerie et matériaux	**2 133 479**	2 075 557
Électronique	**843 025**	909 639
	12 620 833	12 448 203

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Comptes clients et autres créances	**16 442**	1 760
Actif d'impôts exigibles	**4 644**	(24 275)
Stocks	**(39 761)**	(36 447)
Frais payés d'avance	**(3 742)**	(222)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**55 050**	26 435
	32 633	(32 749)

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Comptes clients	**93 462**	111 238
Escomptes et rabais	**62 422**	64 132
	155 884	175 370
Provision pour créances douteuses	**538**	3 582
	155 346	171 788

7 - STOCKS

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Quincaillerie et matériaux	**844 645**	840 516
Alimentation	**426 152**	382 907
Électronique	**112 083**	119 696
	1 382 880	1 343 119

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond au coût des ventes présenté à l'état des résultats.

8 - PARTICIPATION DANS UN SATELLITE

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Société d'investissement coopératif de L'Islet, S.E.N.C., participation de 20 %		8 554

9 - PLACEMENTS

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Avantis coopérative (a)		
Capital social	**500**	500
Capital privilégié	**35 531**	38 105
	36 031	38 605
Sollio Groupe coopératif (a)		
Capital social	**7 925**	7 850
60 748 actions catégorie « B »	**60 748**	60 748
280 899 actions catégorie « D » (275 891 actions au 27 janvier 2019)	**280 899**	275 891
	349 572	344 489

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

9 - PLACEMENTS (suite)

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Énergies RC s.e.c.		
Parts de participation, au coût	**1 050**	1 050
Fédération des Coopératives d'Alimentation du Québec		
20 parts sociales	**200**	200
6 800 parts privilégiées	**6 800**	6 800
	7 000	7 000
Coopérative de Solidarité L'Islet-Sud en forme		
100 parts sociales et 5 250 parts privilégiées	**5 350**	5 350
Société de développement industriel de Saint-Pamphile		
Capital social	**2 500**	2 500
Coop de solidarité forestière		
Capital social	**500**	500
Autres placements	**630**	630
	402 633	400 124

(a) Au cours de l'exercice, la coopérative a obtenu un montant de 22 218 $ (99 848 $ en 2019) de ristournes qui a été versées en capital de coopératives.

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020-01-26	2019-01-27
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Terrains	**81 187**		**81 187**	81 187
Pavage	**85 846**	**59 828**	**26 018**	28 280
Bâtiments	**2 671 347**	**1 365 002**	**1 306 345**	1 339 590
Matériel roulant	**182 949**	**146 750**	**36 199**	51 725
Équipement informatique	**377 103**	**337 963**	**39 140**	35 028
Mobilier, machinerie et équipements	**1 874 553**	**1 755 865**	**118 688**	130 102
	5 272 985	**3 665 408**	**1 607 577**	1 665 912

Le coût des immobilisations destinées à la location ainsi que le montant d'amortissement cumulé s'y rapportant s'établit respectivement à 13 % et 6 % du total des immobilisations au 26 janvier 2020 (13 % et 6 % au 27 janvier 2019)

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

11 - EMPRUNTS BANCAIRES

Un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 400 000 $, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (4,70 %; 4,70 % au 27 janvier 2019) et est renégociable annuellement.

Les créances, ayant une valeur comptable de 155 346 $ et les stocks sont affectés à la garantie de cet emprunt bancaire.

La coopérative dispose également d'un crédit rotatif d'un montant accordé de 1 000 000 $, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 0,5 % (4,45 %, 4,45 % au 27 janvier 2019) et est transférable en prêt à terme lorsque le montant sera utilisé à 100 %, ou que la coopérative indiquera qu'elle n'utilisera pas le montant maximal, ou à la date prévue de fin des déboursements, le 31 juillet 2020.

Une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens est affectée à la garantie de cet emprunt bancaire.

En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 26 janvier 2020, toutes ces clauses étaient respectées.

12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
Comptes fournisseurs et frais courus	**508 123**	476 558
Salaires et charges sociales à payer	**158 450**	142 133
Taxes à la consommation	**20 170**	15 470
Autres	**12 549**	9 262
Subsides et revenus reçus d'avance	**7 680**	10 088
À payer sur rachat des parts privilégiées de catégories « B » et « C »	**12 173**	10 584
	719 145	664 095

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 47 716 $ au 26 janvier 2020 (31 957 $ au 27 janvier 2019).

13 - DETTE À LONG TERME

	Court terme	**2020-01-26**	2019-01-27
	$	**$**	$
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 4,85 %, remboursable par versements mensuels de 3 316 $ en capital, plus intérêts, échéant en mars 2021 et comportant une période d'amortissement jusqu'en janvier 2025 (a) (b)	**39 792**	**198 958**	238 750
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 4,89 %, remboursable par versements mensuels de 1 044 $ en capital, plus intérêts, échéant en février 2021 et comportant une période d'amortissement jusqu'en février 2023 (a) (b)	**12 529**	**38 630**	51 158

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

13 - DETTE À LONG TERME (suite)

	Court terme	2020-01-26	2019-01-27
	$	$	$
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 4,95 %, remboursable par versements mensuels de 5 000 $ en capital, plus intérêts, échéant en mars 2021, renouvelable à l'échéance et comportant une période d'amortissement jusqu'en août 2021 (a) (b)	**60 000**	**100 000**	160 000
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 4,99 %, remboursable par versements mensuels de 833 $ en capital, plus intérêts, échéant en juillet 2022 et comportant une période d'amortissement jusqu'en juillet 2026 (a) (b)	**10 000**	**65 833**	
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 3,89 %, remboursable par versements mensuels de 504 $, capital et intérêts, échéant en février 2021 et comportant une période d'amortissement jusqu'en février 2027 (a) (b)	**4 673**	**37 354**	41 851
Contrat de crédit rotatif, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, 4,67 %, remboursable par versements mensuels de 417 $ en capital, plus intérêts, échéant en février 2021, renouvelable à l'échéance et comportant une période d'amortissement jusqu'en février 2028 (a) (b)	**5 000**	**40 417**	45 417
		481 192	537 176
Tranche échéant à moins de un an	**131 994**	**131 994**	121 816
		349 198	415 360

(a) En vertu de la convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 26 janvier 2020, toutes ces clauses étaient respectées.

(b) La coopérative dispose d'un crédit rotatif d'un montant total de 1 000 000 $, dont le solde disponible au 26 janvier 2020 est de 518 808 $.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 131 994 $ en 2021 et à 349 198 $ en 2022.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

14 - CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales et de parts privilégiées.

Parts sociales

Pour devenir membre de la coopérative, toute personne doit souscrire au minimum cinq (5) parts sociales de qualification à 10 $ chacune, payables 10 $ comptant et le solde par quatre versements mensuels de 10 $ suivant la date d'adhésion.

Parts privilégiées autorisées

Catégorie « A »

100 000 parts à 1 $ chacune, 7 %, préférentiel, non cumulatif, non votantes, non participantes et rachetables à trois ans de leur émission ou par anticipation à la valeur d'émission

Catégorie « B »

200 000 parts à 1 $ chacune, 3,5 %, préférentiel, non cumulatif, non votantes, non participantes et rachetables à cinq ans de leur émission ou par anticipation à la valeur d'émission

Catégorie « C »

Nombre illimité, sans intérêt, non votantes, non participantes et rachetables à la valeur d'émission sur décision du conseil d'administration

Catégorie « D »

Nombre illimité, 2,5 %, 3 % et 4 %, cumulatif, non votantes, non participantes et rachetables à leur valeur nominale de 1 $ à des échéances de 3 ans, 4 ans et 5 ans respectivement

En fin d'exercice, les parts sont réparties comme suit:

	Souscrites	Souscrites	**Payées**	Payées
	2020-01-26	2019-01-27	**2020-01-26**	2019-01-27
	$	$	**$**	$
Parts sociales	**80 850**	80 400	**80 483**	80 022
Parts privilégiées « C »	**660 039**	642 874	**660 039**	642 874
Parts privilégiées « D »	**261 784**	349 466	**261 784**	349 466
			1 002 306	1 072 362

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

14 - CAPITAL SOCIAL (suite)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante:

Parts sociales	Nombre	Souscrites	Payées	À recevoir
		$	$	$
Solde au début	8 040	80 400	80 022	378
Nouvelles parts	170	1 700	1 700	
Retraits de parts	(125)	(1 250)	(1 250)	
Ristournes			11	(11)
	8 085	80 850	80 483	367

Parts privilégiées « C »	Nombre	Souscrites	Payées	À recevoir
		$	$	$
Solde au début	642 874	642 874	642 874	
Ristournes	73 547	73 547	73 547	
Retraits de parts	(7 889)	(7 889)	(7 889)	
Rachats de parts	(48 493)	(48 493)	(48 493)	
	660 039	660 039	660 039	

Parts privilégiées « D »	Nombre	Souscrites	Payées	À recevoir
		$	$	$
Solde au début	349 466	349 466	349 466	
Nouvelles parts	583	583	583	
Retraits de parts	(88 265)	(88 265)	(88 265)	
	261 784	261 784	261 784	

La ristourne déclarée de 150 002 $ (110 002 $ en 2019) se détaille par 76 444 $ (42 581 $ en 2019) versée en bons d'achat et 73 558 $ (67 421 $ en 2019) en parts sociales et en parts privilégiées de catégorie « C ». De plus, la coopérative a racheté 48 493 parts privilégiées de catégorie « C » (48 506 parts en 2019) en contrepartie de 48 493 $ (48 506 $ en 2019) en bons d'achat. Finalement, la coopérative a racheté 88 265 parts privilégiées de catégorie « D » en contrepartie de 88 265 $ comptant.

À son assemblée du 25 février 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de parts privilégiées « D » pour un montant de 52 975 $. À son assemblée du 22 avril 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de parts privilégiées « C » pour un montant de 48 103 $.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

15 - EXCÉDENT DE L'EXERCICE - RECOMMANDATIONS D'AFFECTATION

Le conseil d'administration a décidé de recommander, à l'assemblée annuelle, de verser une ristourne de 150 000 $ qui sera versée à 60 % en bons d'achat et à 40 % en parts privilégiées. Si cette recommandation est adoptée par l'assemblée des membres, l'excédent de l'exercice sera réduit d'environ 176 233 $ représentant les ristournes et les impôts sur les bénéfices de la coopérative.

16 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 72,49 % (73,25 % en 2019) de ses opérations avec ses membres au sens du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

17 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations effectuées avec les membres du conseil d'administration s'élèvent à 102 551 $ (96 961 $ en 2019) de chiffre d'affaires et de 2 365 $ (4 452 $ en 2019) d'achat. Ces transactions ont été faites dans le cours normal des activités de la coopérative et ont été mesurées à la valeur d'échange.

18 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de marché

Les instruments financiers de la coopérative l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités d'exploitation, d'investissement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les contrats de crédit rotatif portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de la coopérative ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

18 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

19 - RÉGIME DE RETRAITE

La coopérative offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. La charge de la coopérative au titre du régime a été de 17 946 $ (18 905 $ en 2019).

20 - ENGAGEMENTS

- La coopérative a signé une entente d'approvisionnement avec son grossiste en alimentation jusqu'en juillet 2029.

  La coopérative bénéficie des différents programmes de subsides du grossiste en alimentation pour l'exploitation, l'investissement et le financement, en autant qu'elle maintienne la bannière pour la durée de l'entente.

  En garantie de ses obligations et de ses engagements envers le grossiste en alimentation, la coopérative a hypothéqué pour 1 000 000 $ en faveur de ce grossiste, les biens présents et à venir faisant partie des universalités suivantes: stocks et fournitures, mobilier, matériel et aménagement, créances, ristournes et rabais, achalandage et autres droits.

- La coopérative a signé une entente d'approvisionnement avec son grossiste en électronique jusqu'en mars 2020, et renouvelable annuellement.

  La coopérative s'engage à faire en sorte que la majeure partie de tous les produits et services en électronique qu'elle achète au cours de chacune des années financières comprises dans l'entente soit achetée du grossiste. En contrepartie, la coopérative bénéficie des avantages rattachés à la bannière.

  En garantie de ses obligations et de ses engagements envers le grossiste en électronique, la coopérative a hypothéqué pour 100 000 $ en faveur de ce grossiste, les stocks, équipements et autres biens présents et futurs.

- La coopérative a signé une entente d'approvisionnement avec son grossiste en quincaillerie et matériaux de construction jusqu'en décembre 2024.

  La coopérative s'engage à faire en sorte que la majeure partie de tous les produits et services en quincaillerie et matériaux de construction qu'elle achète au cours de chacune des années financières comprises dans l'entente soit achetée du grossiste. En contrepartie, la coopérative bénéficie des avantages rattachés à la bannière.

Magasin Coop de St-Pamphile
Notes complémentaires
au 26 janvier 2020

21 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La coopérative a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

Magasin Coop de St-Pamphile
Annexes
pour l'exercice terminé le 26 janvier 2020

ANNEXE A

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	**1 665 106**	1 598 921
Salaires et charges sociales d'entretien	**16 138**	13 276
Entretien et réparations de l'équipement	**131 209**	148 832
Chauffage et énergie	**130 933**	136 173
Frais de services épicerie	**114 434**	109 486
Publicité	**73 114**	66 600
Emballage	**83 566**	86 783
Taxes et permis	**44 445**	46 194
Matériel et fournitures diverses	**21 978**	21 501
Assurances	**20 446**	18 349
Location d'équipements	**5 749**	7 066
Entretien et réparations du matériel roulant	**12 905**	25 559
Buanderie et uniformes	**16 066**	12 293
Frais de formation	**2 128**	1 218
Frais d'inventaire	**3 235**	3 049
Déplacements	**868**	2 096
Frais de repas	**601**	436
Amortissement du pavage	**2 145**	2 334
Amortissement des bâtiments	**49 362**	49 197
Amortissement du matériel roulant	**15 526**	17 712
Amortissement du mobilier, de la machinerie et équipements	**23 261**	22 366
	2 433 215	2 389 441

ANNEXE B

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	**277 413**	267 986
Contrats services	**32 872**	28 440
Fournitures et frais de bureau	**21 836**	20 670
Honoraires professionnels	**25 523**	19 709
Promotion	**160**	
Télécommunications	**9 475**	10 127
Frais d'assemblées et activités sociales	**8 017**	7 299
Dons et souscriptions	**5 519**	5 839
Déplacements	**847**	5 014
Cotisations	**2 336**	2 526
Frais de formation	**415**	554
Repas	**70**	707
Créances douteuses (recouvrées)	**(2 996)**	80
Assurances	**2 560**	2 674
Amortissement de l'équipement informatique	**12 312**	13 166
	396 359	384 791

Magasin Coop de St-Pamphile
Annexes
pour l'exercice terminé le 26 janvier 2020

ANNEXE C

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
FRAIS D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur la dette à long terme	**24 343**	27 315
Intérêts et frais bancaires	**62 720**	58 998
Dividendes sur les parts privilégiées	**11 690**	13 844
	74 410	72 842
	98 753	100 157

ANNEXE D

	2020-01-26	2019-01-27
	$	$
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		
Intérêts sur les placements	**71**	8
Autres revenus	**982**	694
Intérêts sur les comptes clients	**6 641**	6 834
Subsides	**90 811**	71 799
Ristournes	**31 619**	117 506
Quote-part de la perte nette de Société d'investissement coopératif de L'Islet	**(8 554)**	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	**(3 276)**	(431)
Bénéfice net de location	**34 313**	38 732
	152 607	235 142
Bénéfice net de location		
Produits de location	**96 540**	94 974
Frais de location		
Entretien et réparations	**21 066**	12 149
Salaires et charges sociales	**1 373**	1 496
Chauffage et énergie	**8 217**	10 855
Taxes foncières	**4 153**	4 315
Assurances	**796**	709
Fournitures	**1 138**	430
Télécommunications	**923**	945
Amortissement des immobilisations corporelles	**24 561**	25 343
	62 227	56 242
	34 313	38 732

Magasin Coop de St-Pamphile
Renseignements statutaires
de l'exercice terminé le 26 janvier 2020

Adresse: 35, rue Principale Nord, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0

Année de formation: 1939

Régie en vertu de la Loi sur les coopératives

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Nombre de membres :	8	A	B	C
Président :	M. Yvan Gauvin Saint-Pamphile	X		X
Vice-Président:	M. Régis Leclerc Saint-Pamphile	X		
Secrétaire	Mme Liliane Dancause Saint-Pamphile			
Directrice Générale	Mme Sylvette Legros Saint-Pamphile		X	
Administrateurs	Mme Dominique Brochu Saint-Pamphile	X		X
	M. Francis Vaillancourt Saint-Pamphile	X		X
	M. Robert Leclerc Saint-Pamphile	X		
	M. René Laverdière Saint-Adalbert	X		
	Mme Stéphanie Charland Saint-Pamphile	X		X

Note: A Membre du consel d'administration

B Membre de la direction

C Administrateurs sortant de charge

Nombre de membres à la fin de l'exercice: 1 617 (1 608 en 2019)

Chiffre d'affaires fait avec les membres : 9 149 440 $ (9 118 077 $ en 2019)

Pourcentage du chiffre d'affaires fait avec les membres: 72,49 %